

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM029/2025

Acte publié le

11 MARS 2025

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Tournage du film « La vie d'une femme »
23 chemin des Bruyères

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211, L 2212-1 et L 2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU le code la voirie routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^e partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU la demande de la société Pelléas Film en date du 3 mars 2025 ;

VU l'avis de la Mairie de Sainte-Consorce ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris le tournage d'un film au n° 23 chemin des Bruyères ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle de l'équipe de tournage ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est sur une voie communale ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Le vendredi 4 avril 2025, entre 6 h 00 et 20 h 00, la chaussée sera réduite au niveau du n° 23 du chemin des Bruyères afin de stationner les véhicules du tournage.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée avec alternat par panneaux et la vitesse limitée à 30 km/heure. Le cheminement piéton devra être matérialisé et sécurisé. L'accès aux propriétés devra être maintenu.

ARTICLE 3 : Le stationnement des autres véhicules sera interdit au droit du tournage.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- la police municipale de SAINTE-CONSORCE,
- au service environnement de la CCVL,
- la société PELLEAS FILM.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 10 mars 2025



Bernard ROMIER, Maire